



POSTULAT

Auteur Gaël Bourgeois, AdG/LA, Patricia Constantin (suppl.), AdG/LA, Jérémie Pralong, AdG/LA, et Julien Délèze (suppl.), AdG/LA
Objet Enfin une CCT pour le domaine de la petite enfance?
Date 12.06.2015
Numéro 3.0207

Le domaine de la petite enfance renferme un paradoxe majeur:

- D'une part, la formation du personnel relève du niveau tertiaire, ce qui est logique au vu des responsabilités qui sont celles du personnel des crèches et autres UAPE.
- A contrario, les conditions de travail de ce même personnel sont très variables, mais rarement appréciables, dépendant essentiellement des conditions de travail définies dans chaque commune.

En la matière, il n'existe pour l'heure aucune Convention collective de travail (CCT) pour le domaine de l'accueil extrascolaire.

Conclusion

Afin de palier à ce manque en la matière, et de permettre de reconnaître à sa juste valeur le travail fourni par le personnel actif auprès des plus jeunes de notre société, le Conseil d'Etat est invité à ouvrir des discussions, en vue de conclure une CCT avec toute les acteurs, syndicats et partenaires concernés.